



LA PLACE DES PARENTS À L'ÉCOLE

En tant que parent, vous participez à la réussite scolaire de votre enfant. Votre place est reconnue car vous êtes membre de la communauté éducative et en ce sens, vos compétences éducatives sont complémentaires à celles des professionnels de l'éducation. En les mobilisant à l'école, votre enfant prend conscience de l'importance que vous accordez à sa scolarité.

EN BREF

- Des droits garantis aux parents pour participer à la vie de l'école.
- Accompagner son enfant tout au long de sa scolarité.
- Des instances pour vous représenter.
- Des conseils pour vous accompagner.

Accompagner votre enfant dans sa scolarité

L'intérêt et l'épanouissement de votre enfant sont au cœur de vos préoccupations quotidiennes. En scolarisant votre enfant, l'École mobilise tous les moyens à sa disposition pour atteindre ces deux objectifs. Pour que votre enfant comprenne que ses parents et l'École agissent ensemble pour son bien-être, il est impératif d'instaurer un dialogue pour construire un partenariat solide. Votre enfant sera d'autant plus motivé à apprendre s'il comprend que pour vous l'École est importante :

- elle permet à votre enfant de maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) ;
- elle lui offre la possibilité de bénéficier de la culture nécessaire pour bien se connaître et apprendre à respecter les autres ;
- elle lui donne accès à des diplômes et des qualifications.

Pour que votre enfant tire tous les bénéfices de sa scolarité, l'École met à votre disposition un ensemble de ressources pour vous permettre d'accompagner votre enfant (rencontres régulières, information, espace parents, etc.) Toutefois, il vous appartiendra d'inculquer certains apprentissages qui aideront votre enfant à s'épanouir, à aimer l'École et prendre part aux activités proposées :

- aider son enfant à prendre ses responsabilités et notamment à respecter les autres ;
- s'assurer que son enfant adopte une bonne [hygiène de vie](#), via son [sommeil](#) et son [alimentation](#) afin de suivre ses apprentissages dans de bonnes conditions.

Rester informé

Pour vous permettre de participer à la vie de l'école, l'institution scolaire vous garantit des droits et met à votre disposition des ressources et des espaces pour accompagner sereinement votre enfant dans sa scolarité.

- **Une réunion de rentrée** organisée par le directeur d'école ou le chef d'établissement pour accueillir les parents d'élèves nouvellement inscrits ;
- **Au moins deux rencontres annuelles par classe** pour permettre un

- suivi régulier et efficace de la scolarité de l'élève ;
- **Un droit d'information à l'égard des parents** (comportement, résultats de l'élève, activités organisées, projet de la classe, projet d'école ou d'établissement, etc.) via les moyens de communication disponibles (espace numérique de travail, livret scolaire unique, carnet de liaison, rencontres, réunions collectives, échanges informels et/ou individuels, etc.) ;
 - **Un droit de réponse lorsque vous sollicitez l'équipe pédagogique** lié à toute demande d'information ou d'entretien ;
 - **Un droit de vote et de représentation dans les instances officielles** (représentants de parents d'élèves, conseil d'école, conseil d'administration, équipe éducative, commission éducative, etc.) ;
 - **Un espace parents existe dans certains établissements**, c'est un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. C'est un lieu pour vous et chacun peut contribuer et participer à son animation dans le respect des règles de l'établissement.

ASTUCE MALLETTTE

- Chaque soir, vérifiez si le professeur a écrit **un mot pour vous dans le carnet de liaison de votre enfant**.
- Rendez vous aux **trois rencontres parents-professeurs** organisées par l'école.
- Pour bien dialoguer, **posez des questions** aux professeurs pour vous faire préciser certains points. Prenez la parole pour faire partager votre point de vue ou votre expérience.
- Vous pouvez **demandeur un rendez-vous personnel** au professeur.
- Si vous ne comprenez pas ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre enfant, la première chose à faire est de **dialoguer** avec les professeurs. Si vous avez le sentiment ne pas avoir eu de réponse, vous pouvez demander un rendez-vous avec le directeur ou l'IEN. Si votre désaccord persiste, vous pouvez formuler un recours auprès des médiateurs nommés dans chaque académie.

Participer à la vie de l'école

Pour assurer la réussite de tous les élèves, l'école et les familles doivent avancer dans le même sens.

Vous pouvez **devenir parent délégué** et siéger au conseil d'école ou au conseil d'administration.

Vous pouvez aussi participer aux activités de l'école comme accompagnateur de sortie scolaire. En vous portant volontaire au moins une fois dans l'année pour faire un accompagnement, vous permettez la réalisation de certaines

sorties scolaires qui ne pourraient se faire sans votre implication.

Publié le 23 avril 2020